

BIBLIOGRAPHIE.

Asile d'Aliénés de Québec—Province de Québec. EXERCICE 1872-73.—RAPPORT SUR LE SERVICE DE L'ASILE D'ALIÉNÉS DE QUÉBEC ADRESSÉ A L'HON. PREMIER MINISTRE PAR LES MÉDECINS DIRECTEURS-PROPRIÉTAIRES.—1 VOL. 8VO. P. 212.—QUÉBEC, L. H. HUOT, IMPRIMEUR.

Nous devons féliciter messieurs les Directeurs-propriétaires de l'Asile d'Aliénés de Québec, mieux connu sous le nom d'Asile de Beauport, d'avoir donné à cet ouvrage les développements nécessaires et en rapport avec les importantes questions qui y sont traitées. S'il est une branche des sciences médicales qui ait été négligée en ce pays par la généralité des praticiens, c'est bien la psychiatrie ; aussi espérons-nous que l'intéressante étude que nous venons de lire avec tant de profit et de plaisir, aura pour effet d'attirer l'attention des hommes sages et surtout des médecins de ce pays sur les différentes questions d'aliénation mentale. Nous voulons donner ici une analyse succincte de ce Rapport, nous réservant de revenir plus tard sur certaines questions pleines d'intérêt pour nos lecteurs.

Le rapport médical est précédé d'une lettre d'une trentaine de pages adressée par MM. les directeurs à l'Hon. Gédéon Ouimet, Premier Ministre de la province de Québec. Ce préambule contient quelques détails historiques pleins d'intérêt sur l'Asile de Beauport et indique la marche progressive de cette institution. De l'époque de son établissement en 1845, date le traitement scientifique des aliénés en cette province. L'excellente photographie du paysage et des vastes bâties de l'Asile qui orne le frontispice du Rapport, donne une idée du développement actuel de cette institution dont les débuts avaient été si modestes.

En vertu d'un contrat passé entre le Gouvernement de la Province et les propriétaires de l'Asile, l'Etat s'oblige à payer à ceux-ci une somme de \$143.00 par tête pour un minimum d'aliénés de 650 ; et de \$132.00 pour tout excédant qui pourrait se trouver dans l'Asile. Cet arrangement a été fait pour dix ans. L'économie et la supériorité de ce système sont démontrées par de nombreuses références aux rapports des inspecteurs et des surintendants des services d'aliénés tant du Canada que de l'Europe et des Etats-Unis. En déduisant de la subvention publique l'intérêt sur le prix des propriétés, le coût de l'entretien de chaque malade s'élève à \$108 contre 265 pour l'asile de St Jean, \$130 pour les asiles d'Ontario, \$122.00 pour ceux de l'Angleterre et \$135 pour ceux de la France. Le danger de ce système, c'est que les propriétaires s'occupent plus de leurs pro-